

1600

2

IN EXTENSO PROVENCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 030 430 euros
Siège social : Les Docks Atrium 10.4
10, place de la Joliette - BP 30024
13567 MARSEILLE CEDEX 02
RCS 380 221 846 MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA PREMIERE REUNION DES MEMBRES
DU DIRECTOIRE**

L'an DEUX MIL DOUZE,

Le mardi DOUZE JUIN à 15 heures 30,

Les membres du Directoire de la société IN EXTENSO PROVENCE, société par actions simplifiée au capital de 2 030 430 euros, dont le siège social est sis aux Docks - Atrium 10.4 - 10, place de la Joliette - BP 30024 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 380 221 846 MARSEILLE, se sont réunis à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à leur nomination consécutivement à la transformation de la Société en société par actions simplifiée, à l'effet de nommer le Président de la Société.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pierre MARQUE,
Monsieur Didier AMPHOUX,
Monsieur Vincent GROS.

Monsieur Joël EYNAUD et Monsieur François SAISSE, délégués du Comité d'entreprise, sont excusés.

Le Directoire réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre MARQUE préside la séance.

Monsieur Didier AMPHOUX remplit les fonctions de secrétaire.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Pierre MARQUE, l'un des membres du Directoire, prend alors la parole et soumet au Directoire sa candidature aux fonctions de Président de la Société.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité des voix de ses membres, nomme pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013, en qualité de Président de la Société :

Monsieur Pierre MARQUE,
né le 8 novembre 1955 à Boulogne Billancourt (92100),
domicilié au 5, rue Victor Hugo 69002 LYON.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Pierre MARQUE, reprend alors la parole, remercie le Directoire de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire au moins.

Le Président

Un membre

Mon acceptation de fonction

